

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 25942

Numéro SIREN : 528 951 668

Nom ou dénomination : 1000 ET UNE PROPRIETES

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2020 sous le numéro de dépôt 24176



20200241762019

DATE DEPOT : 25/05/2020

N° DE DEPOT : 24176

N° GESTION : 2010B25942

N° SIREN : 528951668

DENOMINATION : 1000 ET UNE PROPRIETES

ADRESSE : 13 bis avenue de la Motte Picquet 75007 Paris

MILLESIME : 2019

Mille et Une Propriétés Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 25 000 euros 13 bis avenue de la Motte Piquet, chez Véram - 75007 Paris RCS Paris 528 951 668 SIRET : 528 951 668 00029	Cet acte du tribunal Paris de commerce de Paris Comptes annuels déposés le : 26 MAI 2020 Sous le N° : 24976 R
--	---

Certifié conforme à l'original

Décision de l'associé unique et président du 14 avril 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze avril, à dix-sept heure, Monsieur Michel Orivel, domicilié au 32 rue Claude Decaen, à Paris 12^{eme}, propriétaire des 250 actions, associé unique et président de la société 1000 et Une Propriétés, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de vingt-cinq mille euros, s'est réuni à son domicile.

Monsieur Michel Orivel préside l'assemblée.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérée.

Le Président met à disposition :

- l'inventaire 2019 ;
- les comptes annuels 2019.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes 2019,
- Affectation du résultat et distribution de dividendes,
- Validation de la rémunération 2019 et de la rémunération 2020 ainsi que des frais,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, connaissance prise des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice après impôts de 39 498,50 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, il donne quitus entier et définitif au président de sa gestion au titre de l'exercice clos.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide de distribuer le bénéfice de 39 498,50 euros ainsi que la totalité de la réserve libre de 264,87 euros qui sera nulle après la distribution soit un montant total de dividendes bruts de 39 763,37 €.

Ces dividendes sont éligibles à l'abattement de 40 % ou à la l'imposition forfaitaire de 30%, devant être payés au siège social à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices :

- En 2019, 0 € de dividendes bruts,
- En 2018, 18 321 € de dividendes bruts,
- En 2017, 17 861 € de dividendes bruts.

Mille et Une Propriétés
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 25 000 euros
13 bis avenue de la Motte Piquet, chez Véram - 75007 Paris
RCS Paris 528 951 668
SIRET : 528 951 668 00029

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

Pour l'exercice 2019, les appointements du président sont définitivement fixés à 7 500 euros bruts.

Pour l'exercice en cours (2020), le président ayant pris sa retraite au premier avril 2019, décide de ne plus se rémunérer.

La société a pris en charge la prévoyance et la mutuelle au titre de la portabilité en 2019.

Les frais professionnels du président seront remboursés par la société sur justificatifs.

Le président a été remboursé de ses indemnités kilométriques réalisées pour un montant total de 4 481,50 € avec :

- son scooter pour 6 000Km pour 2 399,00 €,
- son véhicule de tourisme personnel pour 3 500 Km pour 2 082,50 €.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

Tout pouvoir est donné au président :

- pour établir le procès-verbal consignant les délibérations et résolutions de l'associé unique,
- pour transcrire ce procès-verbal sur le registre des décisions,
- pour certifier toute copie ou extrait des procès-verbaux et délibérations de l'associé unique.

L'associé unique confère aussi tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

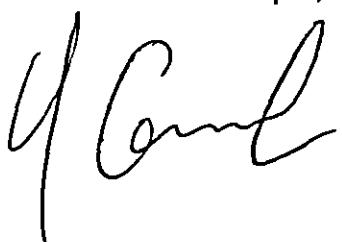
Cette résolution est adoptée.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h20.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Président et associé unique, Michel Orivel



Certifié conforme à l'original
Yannick

DGFIP N° 2033-A 2020
Page 3

I

BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaires et modèles (ex. 2020)

Dénomination de l'entreprise Société 1000 ET UNE PROPRIETES Néant

Adresse de l'entreprise 13 B AVENUE DE LA MOTTE PICOUET 75007 PARIS

Numéro SIRET * 5 2 8 9 5 1 6 6 8 0 0 0 2 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

	Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 13 11 22 2019		Exercice N-1 clos le 13 11 22 2018	
			Net 3	Net 4	Net 5	Net 6
ACTIF						
Immobilisations incorporelles	010	012				
Fonds commercial * Autres *	014	016				
Immobilisations corporelles *	028	030				
Immobilisations financières * (1)	040	042				
Total I (5)	044	048				
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
Marchandises *	060	062				
Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
Crédit à l'exploitation						
Crédances (2)	068	30 786	070	233	30 553	18 209
Autres * (3)	072	773	074		773	712
Valuers mobilières de placement	080	082				
Disponibilités	084	49 954	086		49 954	47 107
Charges constatées d'avance *	092	094				2 353
Total II	096	81 513	098	233	81 280	68 381
Total général (I+II)	110	81 513	112	233	81 280	68 381
PASSIF						
Capital social ou individuel *	120		25 000		25 000	
Ecart de réévaluation	124					
Réserve légale	126		2 500		2 500	
Réerves réglementées *	130					
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131)	132	265	
Report à nouveau	134					
Résultat de l'exercice	136		39 499		265	
Provisions réglementées	140					
Total I	142	67 264			27 765	
Provisions pour risques et charges	154					
Emprunts et dettes assimilées	156					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
Écarts de cours et comptes rattachés *	166		484		1 576	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N-1)	169)	172	13 532	39 040
Produits constatés d'avance	174					
Total II	176	14 016			40 616	
Total général (I + II + III)	180	81 280			68 381	
REMARQUE						
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an		195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197	300	Coût de revient des immobilisations acquises puis créées au cours de l'exercice *		182	
(3) Dont comptes courants d'associés d'entreprises	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations échéant au cours de l'exercice *		184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 NOT.

Certifié conforme à l'original *G. Gourl*

528 951 668 000 29

② COMpte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

DGTRP N° 2033-B 2020

Désignation de l'entreprise		Société 1000 ET UNE PROPRIÉTÉS		Nord 1.1*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE					
Ventes de marchandises *	dont export et livraisons	209		13 112 201 9	13 112 201 8
Production vendue	biens intracommunautaires	215			
	services *	217			
Production stockée *	(variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	88 085	98 135
Production immobilisée *			224		
Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230	838	461
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A (I)		232	88 923	98 597
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
Variation de stock (marchandises) *			236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
Autres charges externes * : (- mobilier - immobilier)	dont crédit bail :		242	29 000	39 942
Impôts, taxes et versements assimilés (CTE et CVAF *)	dont taxe professionnelle	243	69	244	119
Rémunérations du personnel *				250	7 500
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	2 525	15 988
Dotations aux amortissements *			254		
Dotations aux provisions			256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	2 024
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			1 866
	Total des charges d'exploitation (II)		264	41 168	98 419
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					
Produits financiers			270	47 755	178
Produits exceptionnels			280	26	24
Charges financières			290		
Charges exceptionnelle	dont amortissement des souscriptions dans des PME étrangères (art 217 octies)	347		300	45
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions neuves (art 39 quinque D)	348			
Impôts sur les bénéfices *			306	8 283	(108)
2 - BÉNÉFICE OU Perte : Produits (I+II+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	310	39 499	265
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			311	39 499	314
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C 01) et autres amortissements non déductibles			316		
Provisions non déductibles *			318		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 nor)			322		
Divers * dont intérêts excédentaires des épargnes d'entreprises	347	dépôt de valeurs liquidatives sur OPCVM	348	330	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintérêt)	349		251	
Charges afférentes à l'activité relevant de régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant de régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Produits afférents à l'activité relevant de régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprise houillère et	986	Zone franche urbaine	987	Zone industrielle et de services	127
Reprise d'entreprises en difficulté	988	Jeune entreprise innovante	989	Zone d'emploi et d'activités	991
Entreprise ZFA NG	345	Investissements entre-entre	344	Intérêts des exportations et arrivées de denrées	346
Déduction exceptionnelle (art 39 décies) A B C D				Zone de développement durable et de recherche	993
				Zone de développement durable et de recherche	138
				Zone de développement durable et de recherche	342
				Zone de développement durable et de recherche	990
				Zone d'entreprises dynamiques et de recherche	992
				Zone d'entreprises dynamiques et de recherche	350
				Zone d'entreprises dynamiques et de recherche	41
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTIÉRIEURS					
Déficit de l'exercice reporté en arrière. (Entreprises 15 seulement)			352	47 781	354
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat *			356		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					
Bénéfice col. 1	Déficit col. 2		370	47 781	372

Certifié conforme à l'original offert

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

DGFiP N° 2033-C 2020

Page 5

Préavis obligatoire (article 323 bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise : Société 1000 ET UNE PROPRIETES		N°mat. <input checked="" type="checkbox"/>				
				528 95166800023				
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
ACTIF IMMOBILISÉ				Diminutions				
Immobilisations incorporelles		400	402	404	406			
Fonds commercial		410	412	414	416			
Autres								
Terrains		420	422	424	426			
Constructions		430	432	434	436			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		440	442	444	446			
Installations générales, aménagements divers		450	452	454	456			
Matériel de transport		460	462	464	466			
Autres immobilisations corporelles		470	472	474	476			
Immobilisations financières		480	482	484	486			
TOTAL		490	492	494	496			
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506			
Terrains		510	512	514	516			
Constructions		520	522	524	526			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		530	532	534	536			
Installations générales, aménagements divers		540	542	544	546			
Matériel de transport		550	552	554	556			
Autres immobilisations corporelles		560	562	564	566			
TOTAL		570	572	574	576			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19% 15% et 0% pour les entreprises à MJS, 16% pour les entreprises à MIR) (Si ce cas il est indifférent joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées ouées de poste à poste, mises hors service ou rentrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4			
		6	7	8	9			
		10						
Im mobilisat ion	Valeur d'origine*	Amortissement**	Valeur réduite	Prix de vente*	Plus ou moins-value			
					Court terme*	Long terme		
1					19 % (6)	15 % ou 12,5 % (7)	0 % (8)	
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus values taxables à 19 % (1)		379		Régularisations	590	583	594	595
Resultat net de la concession et de la sous concession d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591		
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033 NOT

(1) Les plus values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

Certifié Conforme à l'original *John*

DG/JP N° 2033-D 2020

Page 6

4

REFLÈTÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Particularités régionales (articles 372 à 376) -
A bas du Code Général des Impôts

Déroulement de l'entretien

SOCIÉTÉ 1000 ET UNE PROPRIÉTÉS

5289516680002

9

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	AGGRAVEMENTS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			602	603	604	605	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	607
	Autres provisions réglementées	610		612		614	616
Provisions pour risques et charges		620		622		624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	636
	Sur stocks et en cours	640		642		644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	894	652		654	661 656 233
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	666
TOTAL		680	894	682		684	661 686 233

UNIVERSITÉ CONSERVÉE PAR LE DECLARANT

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques matériel et aménagement	730	735
Inst. générales, agence, amén. divers	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations communales	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		

II.1 DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (les déficits portés à l'actif au bilan au titre de l'exercice précédent déposés au titre de l'exercice précédent)	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déclarés (art. 209C du CGI)	996
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	986		
Total des déficits restant à reporter	970		

IV | DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381					
- dont montant de la cotisation facultative Marklin	325					
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Divulgations concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 NOT)	380					
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS	326					
N° du centre de gestion agréé	388					
Montant de la TVA collectée	374					17 637
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378					3 929
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397					